

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

## DÉLIBÉRATION n° B2022/077

L'an deux mille vingt-deux et le 07 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés** : Francis ESCUDE et Didier FAVARO

### Objet : Marché public - Achat d'un bus neuf 33 places et reprise bus d'occasion

Un marché public de fournitures avait été lancé pour l'achat d'un bus neuf de 33 places pour l'exécution du service de transport scolaire. Cet achat est associé à une proposition financière de reprise d'un bus d'occasion, propriété de la Communauté de Communes.

Les critères d'attribution suivants avaient été fixés :

- Prix des prestations : 30%
- Valeur technique : 35%
- Qualité environnementale : 35%

**Vu** la passation d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique,

**Vu** la publication de la procédure sur la plateforme dématérialisée le 26 avril 2022,

**Vu** que trois offres ont été remises aux dates et heures limites de réception des offres, soit le lundi 23 mai 2022 à 14 heures,

**Vu** l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres le 3 juin 2022, et le rapport rédigé,

**Vu** l'article R 2123-5 du code de la commande publique,

**Vu** que le règlement de consultation indique dans son article 7-3 que « Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix. »

**Vu** la proposition de la commission d'appel d'offres d'engager des négociations sur le prix des véhicules et des valeurs de reprises auprès des trois soumissionnaires, et de les inviter dans le même temps à formuler une nouvelle offre en apportant si besoin des précisions sur des informations non indiquées dans l'offre initiale (sécurité du véhicule, consommation, équipements, SAV, garantie, disponibilité des pièces...),

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

### DECIDE

- d'engager des négociations sur le prix des véhicules et des valeurs de reprises auprès des trois soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres le 3 juin 2022, avec une date limite de réponse fixée au 24 juin 2022, en les invitant si besoin à apporter des précisions sur des informations non indiquées dans l'offre initiale (sécurité du véhicule, consommation, équipements, SAV, garantie, disponibilité des pièces...).

Pour copie conforme,  
Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 14 JUIN 2022



Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20220607-2022-077B-DE  
Date de télétransmission : 14/06/2022  
Date de réception préfecture : 14/06/2022